

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 22 juin 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention de partenariat entre les communes de Briançon, Montgenèvre, Névache et Val-des-Prés pour l'organisation de visites guidées et de circuits
- Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966
- Location des parcelles C 724, 725, 985 au Refour
- Décisions modificatives

Val-des-Prés, le 18 juin 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2012

L'an deux mil douze et le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Convention de partenariat entre les communes de Briançon, Montgenèvre, Névache et Val-des-Prés pour l'organisation de visites guidées et de circuits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le partenariat avec les communes de Briançon, Montgenèvre et Névache pour la réalisation de 10 visites guidées pendant l'été, par les guides conférenciers de la ville de Briançon, pour un montant de 459,90 €
- autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, une convention quadripartite ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour la dépose de la ligne HTA, et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine de 20 mètres et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966,
- demande que le nouveau poste de transformation soit habillé compte tenu de son emplacement en site classé,

Location des parcelles C 724, C 725 et C 985 au Refour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention portant occupation du domaine privé de la commune sur les parcelles communales C 724, C 725, C 985, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2012, avec l'entreprise JOURDAN,
- fixe le montant du loyer annuel à 1 150 € et précise qu'il sera révisé chaque année au 1^{er} juillet et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 1^{er} trimestre.

Décisions modificatives

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants sur le budget primitif général 2012 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	- 28.000,00 €	- 28.000,00 €
675-042 : Valeur comptable des immo cédées	- 28.000,00 €	
775 : Produit des immobilisations cédées		- 28.000,00 €
Section d'investissement	+ 12.812,15 €	+ 12.812,15 €
2111-149 : Ventes de terrains		- 228.000,00 €
024-0001 : Produit des cessions		+ 228.000,00 €
2031-041 : Frais d'études		+ 12.812,15 €
2313-041 : Travaux église Saint Claude	+ 12.812,15 €	

Val-des-Prés, le 28 Juin 2012

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Juin 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

18 Juin 2012

Date d'affichage :

18 Juin 2012

L'an deux mil douze et le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de partenariat entre les communes de Briançon, Montgenèvre, Névache et Val-des-Prés pour l'organisation de visites guidées et de circuits

Monsieur le Maire rappelle que le patrimoine représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique du territoire et fait du Briançonnais une destination de choix pour un très large segment de clientèle française et étrangère. Il propose que la commune de Val-des-Prés coopère avec celles de Briançon, de Montgenèvre et de Névache pour mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine et de développement culturel définie par la municipalité de Briançon, notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Ce partenariat prendra la forme de visites et de circuits guidés programmés entre les mois de juillet et septembre, qui seront réalisées par les guides conférenciers de la ville de Briançon. Pour la commune de Val-des-Prés, 10 visites ou circuits seront assurés entre le 2 juillet et le 16 septembre 2012 pour un budget de 459,90 €, comprenant notamment la prise en charge du guide conférencier ainsi que la communication des prestations dans les différents supports de Briançon. Une convention quadripartite organisant ces prestations définit les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le partenariat avec les communes de Briançon, Montgenèvre et Névache pour la réalisation de 10 visites guidées pendant l'été, par les guides conférenciers de la ville de Briançon, pour un montant de 459,90 €
- autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, une convention quadripartite ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 22 Juin 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

18 Juin 2012

Date d'affichage :

18 Juin 2012

L'an deux mil douze et le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 octobre 2010 relative à l'enfouissement du réseau électrique et la dépose des postes tour à La Draye par le SIEB. Les travaux relevant désormais de la compétence du SyME05 et le tracé ayant été légèrement modifié, il convient de reprendre une délibération pour autoriser l'établissement d'une canalisation souterraine de 20 mètres et la pose d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour la dépose de la ligne HTA, et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine de 20 mètres et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966,
- demande que le nouveau poste de transformation soit habillé compte tenu de son emplacement en site classé,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 22 Juin 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

18 Juin 2012

Date d'affichage :

18 Juin 2012

L'an deux mil douze et le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location des parcelles C 724, C 725 et C 985 au Refour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location de terrains communaux par l'entreprise JOURDAN, pour entreposer des matériaux alluvionnaires. Il rappelle que la convention de location pour les parcelles communales C 724, 725, 985 d'une superficie totale de 3 044 m² au lieu-dit Le Refour arrive à terme au 30 juin 2012 et que l'entreprise GUERIN ne souhaite pas la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention portant occupation du domaine privé de la commune sur les parcelles communales C 724, C 725, C 985, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2012, avec l'entreprise JOURDAN,
- fixe le montant du loyer annuel à 1 150 € et précise qu'il sera révisé chaque année au 1^{er} juillet et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 1^{er} trimestre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Juin 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

18 Juin 2012

Date d'affichage :

18 Juin 2012

L'an deux mil douze et le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives au budget primitif général 2012

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif général 2012, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	- 28.000,00 €	- 28.000,00 €
675-042 : Valeur comptable des immo cédées	- 28.000,00 €	
775 : Produit des immobilisations cédées		- 28.000,00 €
Section d'investissement	+ 12.812,15 €	+ 12.812,15 €
2111-149 : Ventes de terrains		- 228.000,00 €
024-0001 : Produit des cessions		+ 228.000,00 €
2031-041 : Frais d'études		+ 12.812,15 €
2313-041 : Travaux église Saint Claude	+ 12.812,15 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK